

## CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE



**entre :** Le producteur de l'exploitation La Brouette à Plumes –Emmanuel calaresu  
1115 ch. Piroline – 74140 BALLAISON Tel : 0621207705 mail : labrouetteaplumes@gmail.com

**et :** M.,Mme,Mlle : ..... Adhérent à L'AMAP les bons panier  
Adresse : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....

### Les Producteurs s'engagent :

- à respecter les statuts de l'association « AMAP les bons panier »
- à respecter la démarche d'agriculture biologique en garantissant la certification AB de ses produits.
- à respecter le volume total de livraison (c'est-à-dire la valeur de 22 livraisons / an).
- à assurer une livraison tous les 15 jours entre le 26 février 2019 et le 17 décembre 2019 sur le lieu de distribution et au jour déterminé en concertation avec l'association.
- à ne livrer que des oeufs extra frais afin d'assurer la possibilité à l'adhérent de conserver ses oeufs frais entre les deux livraisons.

### L'adhérent(e) s'engage :

- à soutenir les producteurs dans leur démarche.
- à ramener les boîtes vides afin qu'un roulement entre deux boîtes par adhérents s'effectue lors de chaque livraison (1 boîte pleine livrée, une boîte vide ramenée)
- à récupérer son panier aux jours et heures déterminés, sinon à se faire remplacer temporairement ou définitivement, en avertissant au préalable l'association et le producteur. Un départ ne donne droit à aucun remboursement.
- à régler à l'avance le montant du présent contrat selon le nombre d'oeufs par quinzaine choisi.

### Constitution de l'engagement :

Nombre oeufs par livraison	Prix unitaire	Montant
1 boîte de 6	22 à 3,00 €	66,00 €
1 boîte de 9	22 à 4,40 €	96,80 €
1 boîte de 12	22 à 5,80 €	127,60 €
1 boîte de 18	22 à 8,50 €	187,00 €
1 boîte de 24	22 à 11,30 €	248,60 €

**Précisions :** L'association a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement.

L'adhérent (e) règle le montant total du contrat en une fois à la signature du contrat en :

1 chèque (encaissé en mars 2019)  2 chèques (mars et juillet)  3 chèques (mars, juillet, novembre)

Fait en 3 exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Producteur :

Signature de l'adhérent (e):

Signature AMAP :